



60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

FO exige une Commission d'interprétation, seul moyen de faire respecter les accords !

À quoi bon signer des accords s'ils ne sont pas respectés, car force est de constater que les accords signés au niveau national sont rarement respectés au niveau local.

Les commissions de suivi des accords sont des chambres d'enregistrements ou seul l'employeur aidé par des organisations complaisantes peut donner l'interprétation qu'il fait de l'accord.

Cela entraîne incompréhension, contentieux et nuit au bon fonctionnement du dialogue social.

Pour FO COM, le seul moyen de voir les accords respectés est de demander d'introduire dans l'accord une commission d'interprétation et de médiation qui puisse permettre aux signataires d'un accord de définir, en cas de litige, de quelle manière doit s'appliquer l'accord.

Ces commissions jouent un rôle de médiation évitant les risques de judiciarisation. Toutes les grandes entreprises, les conventions collectives, les accords de branche ont déjà prévu ces dispositions.

Pour FO COM, c'est une demande récurrente pour le respect de l'application des accords et de leurs signataires.

Rien ne sert de négocier de bons accords nationaux (après maintes séances de travail) qui apportent un plus aux personnels si c'est pour les voir bafoués voire occultés par certaines Directions.

Pour FO, c'est la condition sine qua non pour signer des accords, nous ne pouvons plus laisser La Poste ne pas faire respecter les accords.

**Nous demandons qu'il y ait une commission
d'interprétation dans tous les accords.**

LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE